

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| Herausgeber: | Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| Band: | 88 (2000) |
| Heft: | 1444 |
| Artikel: | Convention 103 sur la protection de la maternité : à qui profitent les nouvelles propositions ? |
| Autor: | Gordon-Lennox, Odile |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-281890 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Convention 103 sur la protection de la maternité

A qui profitent les nouvelles propositions ?

tuation économique avec l'admission que les processus de globalisation, mondialisation et libéralisation présentent certes des chances, mais aussi beaucoup de risques.

FS : Quel bilan tirez-vous de la Conférence ?

PS : Pour moi, c'est un bilan en demi-teinte : la réalité résiste terriblement aux belles déclarations, les changements sont lents et difficiles à atteindre, les progrès peuvent être rapidement remis en question. Un élément déterminant pour moi demeure le manque ou la faiblesse de la volonté politique et, par conséquent, des ressources affectées à toutes les actions qui permettraient un véritable changement. Des pistes sont cependant encourageantes. Par exemple, les 17 pays de la région des Caraïbes ont entrepris une action concertée pour lutter contre la violence domestique. Les États ont aussi constaté des progrès, notamment dans l'amélioration de la formation des femmes dans certains pays et leur accès à de nouvelles possibilités d'emploi grâce aux nouvelles technologies. Malgré une réalité générale dure, je reste donc optimiste.

L'Organisation internationale du travail (OIT) entre-t-elle à reculons dans le XXI^e siècle ? Cela paraît évident aux représentant-e-s des syndicats de travailleuses et travailleurs. L'enjeu est à l'échelon mondial et les pressions des milieux économiques néo-libéraux l'ont emporté sur la tradition qui faisait de l'OIT la défenderesse des plus vulnérables. Le vote de la révision est éloquent.

Odile Gordon-Lennox

Au nom du réalisme économique, des principes comme celui de l'impossibilité de renvoyer une employée enceinte sont abandonnés. L'employée pourra être licenciée « pour des motifs sans liens avec sa grossesse, la naissance de l'enfant et ses suites ou l'allaitement », un texte qui ouvre la porte à tous les abus de la part des employeurs. Un autre recul concerne le congé de 6 semaines qui doit suivre l'accouchement. Les gouvernements pourront en convenir autrement avec les organisations nationales qui représentent le patronat et les employé-e-s. Le suivi médical obligatoire disparaît... Le remboursement – des deux tiers du salaire – ne sera pas exigible de l'employeur et nécessitera un système de sécurité sociale local. Les multinationales échappent ainsi à leurs responsabilités dans les pays les plus démunis.

Il y a toutefois des modifications qui pourront être favorables aux femmes : le congé de maternité passe de 12 à 14

semaines, la définition de « travailleuses » englobe de nouvelles catégories d'emplois dits atypiques, et les tests de grossesse exigés à l'embauche sont mis hors la loi.

Pour la première fois à l'OIT, une décision n'a pas pu être prise à l'unanimité. Cela en dit long sur le bras de fer qui est engagé entre les différentes forces du monde du travail à l'échelon mondial. Le vote suisse a aussi été divisé : abstention du gouvernement et des employeurs, oui des travailleurs. Or, la division profite aux plus forts. Au nom du réalisme économique, c'est-à-dire de la mondialisation, les travailleuses se retrouvent à la merci de la bonne volonté de leurs gouvernements dont on sait à quel point certains subissent les diktats des multinationales. Pour lutter contre cette trahison des droits acquis, le Comité en défense de la Convention 103 poursuit son travail.

af

Contact : simone.girodo@span.ch
Tél. 022 / 342 33 68

Compt'act
Comptabilité spécialisée
pour artisans et petits commerces

Forfait ou à la carte
Entre vous et moi,
une question de confiance et d'honnêteté
C.-J. Mojon 032 / 721 16 92
cjmojon@smartfree.ch

Un délégué de travailleurs en Inde raconte comment dans son pays la pression sur les femmes qui viennent d'accoucher est forte pour qu'elles reprennent au plus vite leur travail. Même les parents s'y mettent car le salaire de la femme est souvent le seul revenu pour toute une famille. La santé de la mère et du nouveau-né dépend donc impérativement de l'obligation du congé post-natal. Et il vient d'être rendu négociable.

(ogl)